

Le Conseil national de l'UNSA-Ferroviaire renforce sa mobilisation

La Fédération UNSA-Ferroviaire a réuni son Conseil national le 31 mai. Luc Bérille y a apporté le soutien interprofessionnel de l'UNSA.

L'essentiel des débats a porté sur le Nouveau Pacte Ferroviaire 2018 et le travail quotidien et remarqué de l'UNSA-Ferroviaire, aux côtés des salariés et des usagers du rail, avec un point exhaustif concernant les nombreux amendements déposés au Sénat, confirmés par courrier de la ministre. La tenue de la commission mixte paritaire le 11 juin, préalable au vote final par les chambres parlementaires, sera décisive concernant le contenu définitif de la loi.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, rien n'est donc encore joué et des améliorations significatives doivent encore être apportées sous la pression des Cheminots. C'est pourquoi l'UNSA Ferroviaire maintient son action dans le cadre de l'intersyndicale avec notamment, outre le cycle de 2 jours de grève sur 5, un rassemblement européen au Luxembourg le 7 juin pour la réunion du Conseil des ministres des Transports, et une nouvelle journée nationale d'action en France le 12 juin.

Le CN de l'UNSA -Ferroviaire a, par ailleurs, élu Didier Mathis au poste de Secrétaire général adjoint de la Fédération.

Réforme des retraites : deuxième concertation sur le régime cible

Mardi 29 mai le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites, Jean-Paul Delevoye, a reçu une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille, Secrétaire général.

Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur le périmètre et les modalités d'acquisition des droits dans le système actuel, de regarder quel plafond de revenus pourrait être pris en compte dans un système universel de retraite et aussi de faire le point sur les assiettes et les taux de cotisations aujourd'hui et dans un régime universel.

C'est en 2019 que le Haut-Commissaire fera part de ses préconisations pour la mise en place d'un système de retraite universel. Le gouvernement fera alors connaître ses choix et proposera une loi cadre. La concertation se déroulera donc tout au long de l'année 2018.

Lors de cette rencontre, nous avons rappelé une fois de plus les mandats de notre Union :

- que cette réforme ne remette pas en cause la répartition, seul garant d'une véritable solidarité intergénérationnelle,
- qu'elle ne se traduise pas par des baisses massives du niveau des revenus de remplacement,
- qu'elle n'aboutisse pas à moins de solidarité, ce qui déboucherait, de fait, sur moins de justice sociale,
- et enfin, concernant les régimes spéciaux, qu'elle ne soit pas un moyen détourné de faire disparaître les statuts.

Chantier autour des contrats : lutter contre la précarité dans la Fonction publique, la priorité de l'UNSA

Alors que le Président de la République, le ministre de l'Action et des Comptes publics et le secrétaire d'État ont rappelé que le statut de la Fonction publique n'était pas remis en cause, le gouvernement avance sur l'idée d'un recours accru au contrat.

L'UNSA Fonction Publique réaffirme ses priorités : améliorer les conditions d'exercice des agents contractuels, lutter contre la précarité et s'interroger sur les façons d'améliorer le service public sur tout le territoire.

Pour l'UNSA, un recours accru au contrat n'est pas la réponse à cette dernière question évoquée lors du groupe de travail du 31 mai 2018.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/?Chantier-autour-des-contrats-Lutter-contre-la-precarite-dans-la-fonction>

Plan « Grand âge et autonomie » présenté par la ministre des Solidarités et de la Santé le 30 mai

Le 30 mai, lors de la clôture de la réunion de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) avec les Départements, la ministre des Solidarités et de la santé a présenté la feuille de route du gouvernement concernant la prise en charge de la perte d'autonomie. Celle-ci répond en partie à la colère exprimée par les personnels d'EHPAD et vise une amélioration de l'accueil dans ces établissements, avec un effort financier et une accélération du calendrier de mise en œuvre de la réforme de la tarification des soins dans les EHPAD.

Ces mesures qui portent essentiellement sur les établissements sont de nature à répondre à l'urgence comme par exemple la mise à disposition d'une infirmière de nuit mutualisée dans tous les EHPAD. Certes ce plan a vocation à soutenir les professionnels et la qualité de vie au travail (QVT) en développant les formations du management à la QVT, en installant du matériel soulageant le travail des personnels ...mais pas de revalorisation des salaires en perspective. Ces dispositions devront trouver leur traduction dans le PLFSS 2019, l'UNSA y veillera.

Cependant, ces mesures de court terme ne peuvent masquer l'impérieuse nécessité d'un plan d'ensemble tant au niveau de l'accompagnement du vieillissement, du financement que de la gouvernance.

Il s'agit bien d'un problème sociétal auquel notre pays doit répondre en mettant en œuvre des réformes conséquentes afin de donner au secteur les moyens nécessaires pour permettre aux professionnels d'accompagner les personnes âgées avec humanité et dignité.

L'UNSA prendra toute sa part dans la concertation.

Rémunération des agents publics : un chantier clef

Le 3ème chantier sur la rémunération des agents publics a été ouvert par Olivier Dussopt le 28 mai 2018. Il s'agit, selon les mots du ministre, de « sécuriser le pouvoir d'achat des agents et de mieux reconnaître l'engagement et l'implication des agents pour le service public ».

Pour l'UNSA, ce chantier est essentiel car la rémunération est l'élément clef de l'attractivité pour les métiers de la Fonction publique et de la reconnaissance de l'engagement des agents.

Les discussions ne devront pas se réduire à un débat sur la prise en compte du mérite. Cette notion est déjà inscrite comme un des éléments du statut de la Fonction publique et la rémunération de chaque agent en tient compte.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/?Remuneration-un-chantier-clef>

Après le 15 mars, maintenant le 14 juin...

Après avoir décrété unilatéralement une augmentation de 1,7 points de CSG, qui correspond à une augmentation de 25 % sans compensation pour la plupart des retraités, le gouvernement poursuit son acharnement CONTRE les retraités en confirmant le gel des pensions en 2018.

Sans réponse à nos appels, sans écoute de nos revendications, le gouvernement confirme l'attaque de front contre les retraités.

L'UNSA Retraités revendique /

- l'abandon du gel des pensions,
- la revalorisation annuelle pour 2018 des pensions au moins égale à l'augmentation des prix,
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire mensuel de base,
- la revalorisation des pensions les plus faibles pour qu'à carrière complète aucune pension ne soit inférieure au SMIC,
- la mise en place d'une structure de concertation entre les Organisations Syndicales de retraités et les autorités,
- la compensation intégrale de l'augmentation de CSG.

L'UNSA Retraités appelle ses adhérents à une action le 14 juin 2018, au niveau de chaque département ainsi qu'à Paris pour les départements d'Île-de-France.

Le programme Génération UNSA « Saison 2 » est terminé

Génération UNSA « Saison 2 » s'est terminée les 23, 24 et 25 mai à Montpellier

En effet, depuis deux ans l'UNSA a décidé de mettre en place une formation de jeunes cadres militants appelée « Génération UNSA ». Cette formation a pour but de former de jeunes militants, exerçant ou susceptibles d'exercer plus tard des responsabilités au sein des structures UNSA (syndicat, fédération, UD, UR, national).

« Génération UNSA » est composée de 7 modules thématiques de 2 ou 3 jours durant une année scolaire pour acquérir les compétences dont ils auront vraisemblablement besoin dans leur vie militante.

L'objectif de cette formation atypique s'articule autour des marqueurs de l'UNSA (ses valeurs, la lutte contre les discriminations, le réformisme, le dialogue social...) mais aussi de façon plus institutionnelle la compréhension de nos structures, l'emploi, la protection sociale, l'Europe, ... bref, s'attacher à comprendre notre environnement politique, social et économique.

Tout en rencontrant des personnalités influentes et le plaisir de découvrir des lieux chargés d'histoire, les séminaires permettent d'appréhender des sujets d'actualité. L'occasion également de pouvoir débattre, confronter ses idées sans craindre de remettre en cause des idées préconçues, des certitudes ou des stéréotypes.

Pour l'UNSA, ce programme de formations est un investissement important qu'elle engage pour un public de militant.e.s ciblé.e.s.

ORSEU crée une chaîne Youtube spéciale CSE (Comité social et économique)

Dans le cadre de l'implication des représentants UNSA à la mise en place des CSE dans les entreprises, plusieurs outils sont à votre disposition. Le CEFU, bien sûr pour vos formations, et notre partenaire ORSEU.

Nous vous invitons à vous abonner à la chaîne Youtube qu'ils ont développée afin de vulgariser et mieux partager les enjeux de ces négociations.

Pour vous abonner :

https://www.youtube.com/channel/UC1eZUqq1A5C0XM-BKodCr6A?view_as=subscriber

Courrier intersyndical sur la directive détachement

Madame la députée européenne,

Monsieur le député européen,

Le Parlement européen s'apprête à voter le texte révisé de la Directive sur le détachement des travailleurs lors de sa séance plénière du 29 mai 2018. Comme vous le savez, ce texte a fait l'objet de longues négociations interinstitutionnelles.

Les Organisations syndicales françaises soutiennent la position de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en faveur de l'approbation de ce texte, qui clarifie des éléments importants en matière d'égalité de rémunération, de remboursement obligatoire des indemnités et des frais liés au voyage, au logement et à la nourriture, et qui reconnaît l'application aux travailleurs détachés d'un nombre beaucoup plus important de conventions collectives.

De plus, les nouvelles dispositions obligeront les États membres de l'Union européenne à renforcer leur législation en la matière, ce qui les rapprochera de la législation française qui intègre déjà ces éléments, limitant ainsi sérieusement les distorsions de concurrence parfois subies par les entreprises installées sur notre territoire. Plus généralement, il renforce les moyens des États membres pour lutter contre la fraude au détachement, ce qui sécurise la législation française.

Néanmoins, les organisations syndicales françaises dénoncent fermement l'exclusion des travailleurs du transport de cette directive, créant deux catégories de salariés, rompant ainsi avec le principe d'égalité de traitement des travailleurs, au prétexte du renvoi de cette question dans le débat sur le paquet mobilité, pour lequel elles seront très vigilantes.

Alors que les travailleurs européens revendiquent une Europe sociale, il nous apparaît important que, mardi prochain, le vote du Parlement concrétise les progrès obtenus. Un vote négatif se traduirait par la prolongation d'une situation qui, aujourd'hui, pose problème par les imprécisions du texte initial et par l'obsolescence d'un texte adopté dans une Europe à quinze, ouvrant la porte à des abus quotidiennement constatés.

Un tel échec rendrait difficile la reprise de ce dossier lors de la prochaine législature, alors que le détachement de travailleurs continue à se développer dans l'Union européenne, et que le risque de fraude ou de simple distorsion de concurrence augmente d'autant, plongeant les travailleurs détachés dans une situation d'inégalité de traitement inacceptable par rapport à l'ensemble des travailleurs européens.

L'Europe sociale ne doit pas simplement être une incantation et des avancées sociales concrètes sont attendues par des millions de travailleurs européens. L'ensemble des Organisations syndicales françaises compte donc fortement sur votre vote en faveur du texte présenté,

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Lettre signée par

Luc Bérille, Secrétaire général UNSA, Laurent Berger, Secrétaire général CFDT, Philippe Louis, Président confédéral CFTC, Pascal Pavageau, Secrétaire général FO

Directive détachement des travailleurs : l'UNSA interpelle les députés européens

A l'occasion du vote, au Parlement européen, de la révision de la directive détachement des travailleurs, le 29 mai 2018, l'UNSA, la CFDT, la CFTC et FO ont souhaité interpeller les députés européens sur la question.

En effet, les Organisations syndicales françaises soutiennent la position de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en faveur de l'approbation de ce texte, qui clarifie des éléments

importants en matière d'égalité de rémunération, de remboursement obligatoire des indemnités et des frais liés au voyage, au logement et à la nourriture, et qui reconnaît l'application aux travailleurs détachés d'un nombre beaucoup plus important de conventions collectives.

70^{ème} anniversaire du Syndicat Unifié-UNSA des Caisses d'Épargne

Le 31 mai, le Syndicat Unifié-UNSA des Caisses d'Épargne a célébré son 70^{ème} anniversaire, en présence de Laurent Escure, Alain Gergaud et Sylvie Lizard, secrétaires nationaux de l'UNSA.

Le Syndicat-Unifié UNSA est l'organisation syndicale majoritaire en Caisse d'Épargne. Quatre de ses anciens secrétaires généraux ont rappelé les faits marquants de l'histoire de ce syndicat, du chemin parcouru des entreprises Caisse d'Épargne et du rôle que le syndicat a joué à travers cette évolution. Les militants d'aujourd'hui de cette organisation syndicale peuvent être fiers d'œuvrer au sein d'un syndicat qui s'appuie sur une histoire riche et qui porte des valeurs garantes de son autonomie, de son humanisme et de sa loyauté.

Suite aux ordonnances Macron et la mise en place prochaine des CSE, une réflexion est engagée par le syndicat sur les risques d'une forte baisse de représentants du personnel et de moyens. Chaque entreprise des 16 Caisses d'Épargne devra négocier d'ici le 31 décembre 2019 le regroupement des instances. Les régions ont des territoires très étendus et la réduction d'élus éloignera les salariés de leurs représentants du personnel alors que les banques sont en pleine évolution numérique et digitale, ce qui n'est pas sans conséquences sur les emplois et les agences bancaires.

L'UNSA a participé à l'ouverture de la 107^{ème} Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève

La 107^{ème} session de la Conférence internationale du Travail s'est ouverte le lundi 28 mai à Genève. Les travaux s'y dérouleront jusqu'au 8 juin en présence de délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs en provenance des 187 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Dans la délégation française, l'UNSA est représentée, pour les travailleurs, par Emilie Trigo, secrétaire nationale.

Dans son discours liminaire devant la Conférence, le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, a présenté son rapport intitulé cette année « L'initiative sur les femmes au travail : un nouvel élan pour l'égalité », qui prône des mesures innovantes pour combler l'écart persistant entre femmes et hommes. La commission de la discussion récurrente aura pour thème le dialogue social et le tripartisme.

Une discussion générale aura lieu sur le thème de « l'action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement ».

Enfin, au cours de cette 107^{ème} CIT, se tiendra une commission normative concernant la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Le 7 juin se tiendra le sommet sur le monde du travail et aura pour thème l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience.

La session plénière du 28 mai a élu Samir Murad, ministre du Travail de Jordanie, Président de la Conférence pour toute la durée des travaux.

La Conférence a élu comme Vice-présidents Jean-Jacques Elmiger de Suisse (Gouvernements), Khalifa Khamis Mattar des Emirats arabes unis (Employeurs) et Akiko Gono du Japon (Travailleurs).